

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2916

14 décembre 2007

SOMMAIRE

318 Air Investments S.à r.l.	139961	Intellux Capital Management S.A., SPF .	139922
Antares S.à r.l.	139950	KANDAHAR (Witney) S.à r.l.	139952
Apax School 2 S.à r.l.	139936	LuxCo 62 S.à r.l.	139952
A.TH. & Associates, Management Consultants S.à.r.l. Luxembourg	139963	LUXIMMO Dreizehnte Beteiligungsgesellschaft AG	139968
Broso S.A.	139946	Luxroyal Management S.A.	139957
DESTREM, Luxembourg S.A.	139965	Marexbel S.A.	139967
Ecotrade International S.A.	139967	ML Ray Investor S.à r.l.	139966
European Office Income Venture	139958	N.D. Associés Financière Immo Europe (F.I.E.) S.C.P.A.	139948
Everest (Luxembourg) Sàrl	139966	Package Sàrl	139964
Financière V.P.I.	139947	Palam S.A.	139967
Fin Po S.A.	139956	Variance Capital Management S. à r. l. ..	139964
Glabach Investments S.A.	139922	Vespucci Finance S.à r.l.	139944
IF Log 1 Sàrl	139966	Wader A.G.	139967
IG TOP S.à r.l.	139966		

Glabach Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.222.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
et par le conseil d'administration en date du 12 novembre 2007*

1. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur A.
2. Les sociétés EURO MANAGEMENT SERVICES S.A,et MONTEREY SERVICES S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur B.
3. M. Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
4. M. Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. M. Jean-Christophe Dauphin, administrateur de société, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. M. Carl Speecke, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GLABACH INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007139107/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070160980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Intellux Capital Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.634.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of November.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr Ole Sørensen, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Ulrike Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I.- Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate name. The company (the «Company») is established in the form of a public limited company («société anonyme») and is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws»), including the law of 11 May 2007 on family estate management companies (the «SPF Law»), and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company may be composed of one sole shareholder or several shareholders.

The Company exists under the corporate name of INTELLUX CAPITAL MANAGEMENT S.A., SPF.

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law, excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into one thousand (1,000) shares with a nominal value of thirty-one euros (31.- EUR) each.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates in the form and with the indications prescribed by the Laws to the relevant shareholders. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Any new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting voting in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Chapter III.- Directors, statutory auditor

Art. 9. Management. The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the «Board of Directors»). If the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may be composed of only one (1) member.

The members of the Board of Directors will be elected by the general meeting of shareholders which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining directors may elect by co-optation a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholders or the statutory auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Management fees and expenses. The members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Directors' liability. No member of the Board of Directors commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of powers, Representation of the Company. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) members of the Board of Directors when the Board of Directors is composed of at least three (3) members or by the single signature of the sole director when the Board of Directors is composed of only one (1) member, as the case may be.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest, indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Directors; the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Directors has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Board of Directors the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been directors, managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of

any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members, the Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the «Secretary»).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors shall appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at the relevant meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week notice of Board of Directors meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another member of the Board of Directors as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Directors holding office.

Decisions will be taken by the simple majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

In the case of an equality of votes, the Chairman shall have the right to cast the deciding vote (the «Casting Vote»). The Casting Vote shall be personal to the Chairman and will not transfer to any other director acting as a chairman pro tempore of a meeting of the Board of Directors in the Chairman's absence.

The internal regulations may provide that members of the Board of Directors participating in a meeting of the Board of Directors by visio conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

Art. 16. Confidentiality. The members of the Board of Directors as well as any other person(s) attending the meeting of the Board of Directors, shall not disclose, even after the end of their directorship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the Company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 17. Resolutions of the sole director, minutes of meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of at least three (3) members. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two (2) members of the Board of Directors.

If the Board of Directors is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole director shall be documented in writing.

Art. 18. Statutory auditors, independent auditors. Except where according to the Laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory and/or independent auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They

are re-eligible and, to the extent permissible under applicable Laws, they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- Sole shareholder - general meeting of shareholders

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

In the event that the Company is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all the powers of the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second Monday of the month of June of each year at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

One or several shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital may require that additional items be added to the agenda of the general meeting by five (5) day prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of general meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance, representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by a proxy to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Directors may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Directors at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Directors may require. The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by visio-conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy such technical requirements that will enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman. In his absence, the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present at the relevant general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following mentions or indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant Shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant Shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5:00) p.m., Luxembourg time on the Luxembourg Business Day immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such dead line shall be disregarded for quorum purposes.

For purposes of this article, a «Luxembourg Business Day» shall mean any day on which banks are open for business in Luxembourg.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company; at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax, at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of the vote cast.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject by virtue of the Laws or the Articles of Association to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the general meeting of shareholders shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the shares outstanding are represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles of Association and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the said quorum is not reached, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement.

At both meetings, resolutions, in order to be adopted, and save as otherwise provided by the Articles of Association or the Laws, a two third (2/3) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required. Votes not cast by shareholders, votes of shareholders who have abstained from voting, votes which are considered void and votes which give no indication as to whether the shareholders vote for or against the resolution are to be excluded from the two-thirds majority computation.

Art. 27. Sole shareholder's resolutions, minutes of general meetings. The resolutions of the sole shareholder shall be documented in writing.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Chapter V.- Financial year, distribution of earnings

Art. 28. Financial year. The Company's accounting year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 29. Adoption of annual accounts. The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice. The annual statutory and consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders, which shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Art. 30. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with any other distributable reserves (including any share premium or carried forward profits) to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other person (s) (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 32. Applicable law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder(s)	Subscribed and paid-in capital EUR	Number of shares
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.	31,000.-	1,000
Total:	31,000.-	1,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007. The first annual general meeting will thus be held in the year 2008.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of the members of the Board of Directors and further resolved to elect, with immediate effect, the following person(s) for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2012:

1.- Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect, with immediate effect, the following person(s) as statutory auditor(s) for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2012:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, number 40.312).

3. Resolved to establish the registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Ole Sørensen, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Ulrike Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, dénomination. La société (la «Société») est constituée sous la forme d'une société anonyme et est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (les «Lois»), incluant la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut être composée d'un associé unique ou de plusieurs actionnaires.

La société adopte la dénomination INTELLUX CAPITAL MANAGEMENT S.A., SPF.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Pour ce qui est des actions au porteur, la société peut émettre des actions au porteur aux actionnaires concernés dans la forme et avec les mentions prévues par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

Les cessions d'actions au porteur seront opérées par la seule remise des actions au porteur.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actions nominatives seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actions nominatives par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Les droits et obligations attachés aux actions seront identiques sauf s'il en est prévu autrement par les s-Statuts ou par les Lois.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis peut être augmenté ou réduit, une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses actions se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Chapitre III.- Administrateurs, commissaire aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration»). Si la Société ne comporte qu'un associé unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, à travers une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui devra ratifier ladite cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires, ou au(x) commissaire(s) aux comptes, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de toutes les autres dépenses engagées par le Conseil d'Administration en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leur fonction, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, représentation de la Société. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également conférer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration lorsque le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins ou par la signature individuelle de l'administrateur unique lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, selon le cas.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'Intérêts, indemnisation. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans une telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil d'Administration aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, un tel membre devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas lorsque la transaction considérée concerne des opérations courantes de la Société et conclues dans des conditions normales.

La Société indemnisera les membres du Conseil d'Administration, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, sauf qu'en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion, par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration choisira de temps à autres. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum pour toute réunion du Conseil d'Administration est la présence ou la représentation de la majorité des membres du Conseil d'Administration en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion.

Dans l'hypothèse d'une égalité des voix, le Président aura une voie prépondérante (la «Voie Prépondérante»). La Voie Prépondérante est personnelle au Président et n'est pas transmise à l'administrateur agissant comme président pro tempore de la réunion du Conseil d'Administration en cas d'absence du Président.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil d'Administration qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Art. 16. Confidentialité. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 17. Résolutions de l'administrateur unique, procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux (2) membres du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, les résolutions de l'administrateur unique seront documentées par écrit.

Art. 18. Commissaires aux comptes, réviseur indépendant. Sauf les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels doivent être audités par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes et/ou le ou les réviseurs indépendants seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV.- Associé unique - assemblée générale des actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par les Lois.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société, peuvent demander que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de l'assemblée générale au moins cinq (5) jours avant la date prévue.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

Art. 22. Convocation des assemblées générales. Les actionnaires se réunissent après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une notice de convocation de l'assemblée générale conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou par les Lois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence, représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, au moyen d'une procuration pouvant être transmise par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, actionnaire ou non. Le Conseil d'Administration peut arrêter la forme des procurations et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout actionnaire, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil d'Administration pourrait exiger. Le Conseil d'administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers gagistes et donateurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procédure. Chaque assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale des actionnaires désignera toute autre personne comme président pro tempore.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Prorogation. Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital émis.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix, dans les limites fixées par les Lois.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à voter par correspondance au moyen d'un formulaire rédigé en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum:

- nom et siège social de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si applicable, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée;
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le Jour Ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour la détermination du quorum.

Pour les besoins du présent article, un «Jour Ouvrable à Luxembourg» signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu par Société:

- (a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise; ou
- (b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux exigences de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée en conformité avec les Statuts ou les Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Lois ou les Statuts pour toute modification des Statuts, l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié (1/2) au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et, le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, devront réunir, sauf disposition contraire de Statuts ou des Lois, les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 27. Résolutions de l'associé unique, procès-verbaux des assemblées générales. Les résolutions de l'associé unique devront être documentées par écrit.

Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaire qui en fait la demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Président.

Chapitre V.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des comptes. Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et de la pratique comptable luxembourgeoise. Les comptes annuels et les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer ensemble toutes autres réserves distribuables (y inclut les primes d'émission ou les bénéfices reportés), aux actionnaires comme dividendes, chaque action donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par les Lois, et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF.

Souscription et Paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé(s)	Capital souscrit et libéré EUR	Nombre d'actions
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.	31.000,-	1.000
Total:	31.000,-	1.000

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant représentant la totalité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Décidé de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil d'Administration et de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2012:

1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer, avec effet immédiat, la ou les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2012:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 40.312).

3. Décidé de fixer le siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Sørensen, U. Häll-Ludgrèn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14377. - Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007139161/239/757.

(070161619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Apax School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.129.307,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of the month of October, at 0,10 p.m.

Before Maître Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

APAX WW NOMINEES LIMITED, a limited partnership with registered office at 15, Portland Place, London, W1B 1PT, United Kingdom, and registered with the UK Companies House under number 04693597, represented by M^e Sophie Laguesse pursuant to a proxy dated 22nd October 2007, being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of and holding all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in APAX SCHOOL 2 S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 15 June 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1736 of 16 August 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven Euros (€ 6,116,807.-) in order to bring it to six million one hundred twenty nine thousand three hundred and seven Euros (€ 6,129,307.-) by the issue of six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven (6,116,807) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each against the contribution in kind by the Sole Shareholder of 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED (GIBCO 2), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, and registered in Gibraltar under number 98.882 (the GIBCO 2 SHARES); approval of the valuation of the GIBCO 2 Shares at thirty million six hundred thirty-four thousand and thirty-five Euros (€ 30,634,035.-); allocation of six hundred twelve thousand nine hundred and thirty point seventy Euros (€ 612,930.70) to the legal reserve and twenty-three million nine hundred and four thousand two hundred and ninety-seven point thirty Euros (€ 23,904,297.30) to the share premium account.

2) Restructuring of the issued share capital of the Company by creating two types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares and by dividing the preferred shares into nine different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H and I, and reclassification of the six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven (6,129,307) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of shares
Ordinary shares	12,500
Class A Preferred shares	679,645
Class B Preferred shares	679,645
Class C Preferred shares	679,645
Class D Preferred shares	679,645
Class E Preferred shares	679,645
Class F Preferred shares	679,645
Class G Preferred shares	679,645
Class H Preferred shares	679,645
Class I Preferred shares	679,645
Total	6,129,307

3) Determination of the rights attached to each type and class of shares and subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolutions were passed:

First Resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven Euros (€ 6,116,807.-) in order to bring it to six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven Euros (€ 6,129,307.-) by the issue of six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven (6,116,807) shares in the Company of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each against the contribution in kind by the Sole Shareholder of 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED (GIBCO 2), a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, and registered in Gibraltar under number 98.882 (the GIBCO 2 SHARES).

The value of the GIBCO 2 Shares has been assessed by the board of managers of the Company in a report dated October 19, 2007.

The conclusion of such report reads as follows:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being all the shares in issue in APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED amounts to 30,634,035.- Euros, being at least equal to the subscription price of the shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind).»

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the GIBCO 2 Shares at thirty million six hundred thirty-four thousand thirty-five Euros (€ 30,634,035.-) and to issue, against the contribution thereof to the Company, six million one hundred sixteen thousand eight hundred and seven (6,116,807) shares to which it declares to subscribe.

The Sole Shareholder further resolved to allocate the balance between the value of the GIBCO 2 Shares and the aggregate nominal value of the shares newly issued amounting to twenty-four million five hundred seventeen thousand two hundred and twenty-eight Euros (€ 24,517,228.-) to the legal reserve account in the amount of six hundred twelve thousand ninety hundred and thirty point seventy Euros (€ 612,930.70) and to the share premium account in the amount of twenty-three million nine hundred and four thousand two hundred and ninety-seven point thirty Euros (€ 23,904,297.30).

Proof of the contribution of the GIBCO 2 Shares to the Company was shown to the meeting.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company by creating two types of shares, i.e. the ordinary shares and the preferred shares and by dividing the preferred shares into nine different classes of shares, namely classes A, B, C, D, E, F, G, H and I, and to reclassify the six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven (6,129,307) existing shares as follows:

Class of Shares	Number of shares
Ordinary shares	12,500
Class A Preferred shares	679,645
Class B Preferred shares	679,645
Class C Preferred shares	679,645
Class D Preferred shares	679,645
Class E Preferred shares	679,645
Class F Preferred shares	679,645
Class G Preferred shares	679,645
Class H Preferred shares	679,645
Class I Preferred shares	679,645
Total	6,129,307

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to attribute to each type of shares the rights as described in the amended article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 5. Share capital - Repurchase.**

5.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven Euros (EUR 6,129,307.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and six hundred seventy-nine thousand six hundred and forty-five (679,645) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), six hundred seventy-nine thousand six hundred and forty-five (679,645) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), six hundred seventy-nine thousand six hundred and forty-five (679,645) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), six hundred seventy-nine thousand six hundred and forty-five (679,645) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), six hundred seventy-nine thousand six hundred and forty-five (679,645) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), six hundred seventy-nine thousand six hundred and forty-five (679,645) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), six hundred seventy-nine thousand six hundred and forty-five (679,645) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), six hundred seventy-nine

thousand six hundred and forty-five (679,645) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares») and six hundred seventy-nine thousand six hundred and forty-seven (679,647) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), representing a total of six million one hundred twenty-nine thousand three hundred and seven (6,129,307) shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

5.2 - Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined here below) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

5.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»);
- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»);
- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»);
- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);
- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);
- The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);
- The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);
- The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and
- The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»).

5.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 5.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

5.3 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

5.4 - Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 10 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

5.5 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 5, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

5.6 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

5.7 - Definitions

Class A Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive (ii) less any freely distributable reserves and (iii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

Capital duty exemption

Insofar as the contribution of the GIBCO 2 Shares results in the Company acquiring 100% of the shares in APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED, a company with its registered office located in a State member of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand six hundred euro (€ 7,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre, à midi dix.

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

APAX WW NOMINEES LIMITED, une limited partnership ayant son siège social au 15 Portland Place, London, W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée auprès du UK Companies House sous le numéro 04693597, représentée par M^e Sophie Laguesse, en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 2007, étant l'associé unique («l'Associé Unique») et détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales en émission dans APAX SCHOOL 2 S.à.r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 15 juin 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1736 du 16 août 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de six millions cent seize mille huit cent sept Euros (€ 6.116.807,-) afin de le porter à six millions cent vingt neuf mille trois cent sept Euros (€ 6.129.307,-) par l'émission de six millions cent seize mille huit cent sept (6.116.807) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'Associé Unique de 100% des parts sociales de APAX SMART (GIBALTAR) 2 LIMITED (GIBCO 2), une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 98.882 (les «Parts Sociales GIBCO 2»); approbation de l'évaluation des Parts Sociales de GIBCO 2 à trente millions six cent trente quatre mille trente cinq Euros (€ 30.634.035,-); allocation de six cent douze mille neuf cent trente Euros et soixante dix cents (€ 612.930,70) à la réserve légale et vingt trois millions neuf cent quatre mille deux cent quatre vingt dix sept Euros et trente cents (€ 23.904.297,30) au compte de prime d'émission.

2) Restructuration du capital social émis de la Société en créant deux types de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées et en divisant les parts sociales privilégiées en neuf classes de parts sociales différentes, soit les classes A, B, C, D, E, F, G, H et I et reclassification des six millions cent vingt neuf mille trois cent sept (6.129.307) parts sociales existantes de la manière suivante:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales Ordinaires	12.500
Parts sociales privilégiées de Classe A	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe B	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe C	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe D	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe E	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe F	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe G	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe H	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe I	679.645
Total	6.129.307

3) Détermination des droits rattachés à chaque type et classe de parts sociales et modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première Résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de six millions cent seize mille huit cent sept Euros (€ 6.116.807,-) afin de le porter à six millions cent vingt neuf mille trois cent sept Euros (€ 6.129.307,-) par l'émission de six millions cent seize mille huit cent sept (6.116.807) parts sociales dans la Société d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune en contrepartie de l'apport en nature par l'Associé Unique de 100% des parts sociales de APAX SMART (GIBALTAR) 2 LIMITED (GIBCO 2), une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au registre de Gibraltar sous le numéro 98.882 (les «Parts Sociales GIBCO 2»).

La valeur des Parts Sociales de GIBCO 2 a été évaluée par le conseil de gérance de la Société dans un rapport daté du 19 octobre 2007.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance considère que la valeur de l'Apport en Nature représentant la totalité des parts sociales de APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED, s'élève à 30.634.035,- Euros, ce montant étant au moins égal au prix de souscription des parts sociales devant être émises par la Société (en contrepartie de l'Apport en Nature).»

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'évaluer les Parts Sociales de GIBCO 2 à trente millions six cent trente quatre mille trente-cinq Euros (€ 30.634.035,-) et d'émettre, en contrepartie de leur apport à la Société, six millions cent seize mille huit cent sept (6.116.807) parts sociales auxquelles il déclare souscrire.

L'Associé Unique a en outre décidé d'allouer le solde entre la valeur des Parts Sociales de GIBCO 2 et la valeur nominale totale des parts sociales nouvellement émises d'un montant de vingt quatre millions cinq cent dix sept mille deux cent vingt-huit Euros (€ 24.517.228,-) au compte de la réserve légale pour un montant de six cent douze mille neuf cent trente Euros et soixante dix cents (€ 612.930,70) et au compte prime d'émission pour un montant de vingt trois millions neuf cent quatre mille deux cent quatre vingt dix sept Euros et trente cents (€ 23.904.297,30).

Preuve de l'apport des Parts Sociales de GIBCO 2 à la Société a été montrée à l'assemblée.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société en créant deux types de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales privilégiées et en divisant les parts sociales privilégiées en neuf classes de parts sociales différentes, soit les classes A, B, C, D, E, F, G, H et I et de reclassifier les six millions cent vingt-neuf mille trois cent sept (6.129.307) parts sociales existantes de la manière suivante:

Classe de parts sociales	Nombre de parts sociales
Parts sociales Ordinaires	12.500
Parts sociales privilégiées de Classe A	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe B	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe C	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe D	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe E	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe F	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe G	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe H	679.645
Parts sociales privilégiées de Classe I	679.645
Total	6.129.307

Troisième Résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer à chaque type de parts sociales les droits tels que décrits dans l'article 5 des statuts de la Société, afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social - Rachat.

5.1 - Capital social souscrit

Le capital social de la Société est fixé à six millions cent vingt neuf mille trois cent sept Euros (€ 6.129.307,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et six cent soixante dix neuf mille six cent quarante cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), six cent soixante dix neuf mille six cent quarante cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), six cent soixante dix neuf mille six cent quarante cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), six cent soixante dix neuf mille six cent quarante cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), six cent soixante dix neuf mille six cent quarante cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), six cent soixante dix neuf mille six cent quarante cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»), six cent soixante dix neuf mille six cent quarante cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»), six cent soixante dix neuf mille six cent quarante cinq (679.645) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»), six cent soixante dix neuf mille six cent quarante sept (679.647) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), (ensemble avec les Parts Sociales Privilégiées de Classe A, les Parts Sociales Privilégiées de Classe B, les Parts Sociales Privilégiées de Classe C, les Parts Sociales Privilégiées de Classe D, les Parts Sociales Privilégiées de Classe E, les Parts Sociales Privilégiées de Classe F, les Parts Sociales Privilégiées de Classe G et les Parts Sociales Privilégiées de Classe H, les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de six millions cent vingt neuf mille trois cent sept (6.129.307) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont appelées ci-après «part sociale» ou «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi; Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre

autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

5.2 - Rachat

5.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

5.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant partie des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article.

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2007 de Classe A (la «Période de Classe A»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2008 de la Classe B (la «Période de Classe B»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de la Classe C (la «Période de Classe C»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de la Classe D (la «Période de Classe D»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de la Classe E (la «Période de Classe E»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe F (la «Période de Classe F»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe G (la «Période de Classe G»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe H (la «Période de Classe H»); et

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de la Classe I (la «Période de Classe I»).

5.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 5.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

5.2.5 - Dans le cas du rachat d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées Emises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Toute modification au présent article 5.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

5.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

5.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 10 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5.5 - Droits de vote - Distributions

Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. A moins que ce ne soit prévu au présent article 5, chaque part sociale pourra avoir un rang pari passu équivalent à toute autre part sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

5.6 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les parts sociales ne peuvent être détenues qu'un seul propriétaire par Part Sociale n'est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

5.7 - Définitions

Comptes Intérimaires 2007 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2008 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2009 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2010 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Période de la Classe Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive (ii) moins toute réserve librement distribuable et (iii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires relative à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.»

Exemption du droit d'apport

Dans la mesure où l'apport des Parts Sociales de GIBCO 2 A pour résultat le rachat par la Société de 100% des Parts Sociales d'APAX SMART (GIBRALTAR) 2 LIMITED, une société ayant son siège social situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et demande à bénéficier d'une exemption du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à sept mille six cents euros (€ 7.600,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture des présentes la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Laguesse, F. Kessler.

Enregistré à Esch/Al., le 30 octobre 2007, Relation: EAC/2007/13391. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007139597/219/456.

(070162812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Vespucci Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 133.525.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth day of the month of October,

Before us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

VESPUCCI FINANCE CORPORATION, a limited liability company governed by the laws of Delaware, United States of America and having its registered office at 615 South DuPont Highway Dover Kent 19901 Delaware United States of America registered with the Kent County Recorder of Deeds under number 4403898.

hereby represented by Mrs Emanuela Brero, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on 19 October 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of VESPUCCI FINANCE S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, notary public, on 17 October 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of incorporation have not yet been amended (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred sixty thousand United States Dollars (USD 160,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), to an amount of one hundred and eighty thousand United States Dollars (USD 180,000.-) and to issue sixteen million (16,000,000) new shares, each with a nominal value of one cent United States Dollar (USD 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the company.

2. To accept the subscription of the sixteen million (16,000,000) new shares, each with a nominal value of one cent United States Dollar (USD 0.01), by the existing shareholder of the Company, VESPUCCI FINANCE CORPORATION, and to accept payment in full of the nominal value of each such new share by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to VESPUCCI FINANCE CORPORATION in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

3. To amend article 6.1.1. of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 2.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred sixty thousand United States Dollars (USD 160,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), to an amount of one hundred eighty thousand United States Dollars (USD 180,000.-).

Second resolution

The sole shareholder resolved to issue sixteen million (16,000,000) shares, each with a nominal value of one cent United States Dollar (USD 0.01), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the company.

Subscription

There now appeared Mrs Emanuela Brero, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of VESPUCCI FINANCE CORPORATION, prenamed, by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of VESPUCCI FINANCE CORPORATION, for the sixteen million (16,000,000) new shares, each with a nominal value of one cent United States Dollar (USD 0.01), and to make payment in full of the nominal value of each such new shares by a contribution in cash.

The person appearing declared, and the sole shareholder recognised, that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred sixty thousand dollars (USD 160,000.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the sixteen million (16,000,000) new shares to VESPUCCI FINANCE CORPORATION.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend article 6.1.1. of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

«6.1.1. The Company's corporate capital is fixed at USD 180,000.- (one hundred eighty thousand United States Dollars) represented by 18,000,000 (eighteen million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (one cent of a United States Dollar) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

VESPUCCI FINANCE CORPORATION, une société à responsabilité limitée régie par les lois de l'État de Delaware, États-Unis, avec siège social à 615 South DuPont Highway Dover Kent 19901 Delaware, États-Unis enregistré au Kent County Recorder of Deeds sous le numéro 4403898.

représentée aux fins des présentes par Madame Emanuela Brero, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 octobre 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de VESPUCCI FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de vingt mille dollars des États-Unis (USD 20.000.-), en cours d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Jacques Delvaux, en date du 17 octobre 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La partie comparante, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante mille dollars des États-Unis (USD 160.000.-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des États-Unis (USD 20.000.-), à un montant de cent quatre-vingt mille dollars des États-Unis (USD 180.000.-) et émettre seize millions (16.000.000) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un centième de dollar des États-Unis (USD 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la société.

2. Accepter la souscription des seize millions (16.000.000) nouvelles parts sociales de, ayant chacune une valeur nominale de un centième de dollar des États-Unis (USD 0.01), par l'associé existant de la Société, VESPUCCI FINANCE CORPORATION, et accepter la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par

un apport en numéraire et attribuer les nouvelles parts sociales à VESPUCCI FINANCE CORPORATION en contrepartie de son apport en numéraire et accepter l'effectivité de l'augmentation de capital.

3. Modification de l'article 6.1.1. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 2.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante mille dollars des États-Unis (USD 160.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des États-Unis (USD 20.000,-), à un montant de cent quatre-vingt mille dollars des États-Unis (USD 180.000,-).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'émettre seize millions (16.000.000) nouvelles parts sociales de, ayant chacune une valeur nominale de centième de dollar des États-Unis (USD 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la société.

Souscription

Est ensuite intervenue Madame Emanuela Brero, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de VESPUCCI FINANCE CORPORATION, précitée, en vertu la procuration mentionnée ci-avant.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de VESPUCCI FINANCE CORPORATION, les seize millions (16.000.000) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un centième de dollar des États-Unis (USD 0,01), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été entièrement libérée en espèces et que la somme de cent soixante mille dollars des États-Unis (USD 160.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les seize millions (16.000.000) nouvelles parts sociales à VESPUCCI FINANCE CORPORATION.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6.1.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.1.** Le capital social est fixé à 180.000,- USD (cent quatre-vingt mille dollars des États-Unis) représenté par 18.000.000 (dix-huit millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un centième de dollar des États-Unis), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, LAC/2007/32771. - Reçu 1.119,82 euros.

Le Releveur ff. (signé): C. Frising.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007139171/208/148.

(070161958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Broso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 63.225.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007139568/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04619. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Financière V.P.I., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.377.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE V.P.I., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S Luxembourg section B numéro 44.377, constituée suivant acte reçu le 16 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 435, page 20.836 de 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Ariane Vigneron, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Ismaël Hajjar, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Levy, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 10.000 (dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert de siège.

2.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 32, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Strassen. Il peut être créée par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Vigneron, I. Hajjar, A. Levy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33502. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007139172/211/47.

(070161965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

N.D. Associés Financière Immo Europe (F.I.E.) S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.978.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions N.D. AS-SOCIES FINANCIERE IMMO EUROPE (F.I.E.) S.C.P.A. (numéro d'identité 2007 2300 204), avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.978, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C numéro 830 du 9 mai 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 976 du 25 mai 2007, du 20 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1246 du 22 juin 2007 et du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2101 du 26 septembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Atlan, administrateur de sociétés, demeurant à Walferdange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de € 440.000,- pour le porter de € 3.120.000,- à € 3.560.000,- avec émission de 88 actions nouvelles de commanditaire (actions de type A).

2) Souscription et libération de 58 actions nouvelles par la société UBBOLD S.A. et de 30 actions nouvelles par la société LEA INVEST S.A.

3) Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par les autres actionnaires actuels.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent quarante mille euros (€ 440.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cent vingt mille euros (€ 3.120.000,-) à trois millions cinq cent soixante mille euros (€ 3.560.000,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles de capitalisation (actions de type A) d'une valeur nominale de cinq mille euros (€ 5.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de capitalisation (actions de type A) existantes, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire de quatre cent quarante mille euros (€ 440.000,-).

Souscription

I) La société anonyme UBBOLD S.A., établie et ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 122.827,

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007,

déclare souscrire à cinquante-huit (58) actions nouvelles de capitalisation (actions de type A) d'une valeur nominale de cinq mille euros (€ 5.000,-) chacune.

II) La société anonyme LEA INVEST S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 97.324,

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007,

déclare souscrire à trente (30) actions nouvelles de capitalisation (actions de type A) d'une valeur nominale de cinq mille euros (€ 5.000,-) chacune.

Les deux prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Libération

Les quatre-vingt-huit (88) actions nouvelles de capitalisation (actions de type A) d'une valeur nominale de cinq mille euros (€ 5.000,-) chacune ont été libérées intégralement par des versements en espèces d'un montant de quatre cent quarante mille euros (€ 440.000,-), montant qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Renonciation

1) La société anonyme N.D. ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.708,

détentriche d'une (1) action de commandité,

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007.

2) La société à responsabilité limitée S.F.D., s. à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 122.811,

détentriche d'une (1) action de commandité,

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007.

3) La société anonyme LAGON BLEU S.A., établie et ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 109.182,

détentriche de neuf (9) actions de capitalisation (actions de type A),

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007.

4) La société anonyme MADININA S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 107.457,

détentriche d'une (1) action de capitalisation (action de type A),

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007.

5) La société anonyme SKYR S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 99.711,

détentriche de trente-quatre (34) actions de capitalisation (actions de type A),

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007,

6) La société à responsabilité limitée IMMOBILIERE WENDY, S. à r.l., établie et ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 113.647,

détentriche de cinq cent trente-six (536) actions de capitalisation (actions de type A),

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007.

7) La société anonyme EUROPEAN JOINED MANAGEMENT CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 97.445,

détentriche de quarante (40) actions de capitalisation (actions de type A) et d'une (1) action de distribution (action de type B),

ici représentée par Monsieur Serge Atlan, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2007,

déclarent renoncer expressément à leur droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions.

Les sept prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à trois millions cinq cent soixante mille euros (€ 3.560.000,-), divisé en:

l) deux (2) actions, ayant une valeur nominale de cinq mille euros (€ 5.000,-) chacune, allouées aux co-gérants (actions de commandités).

II) sept cent neuf (709) actions, ayant une valeur nominale de cinq mille euros (€ 5.000,-) chacune (actions de capitalisation type «A»).

III) une (1) action, ayant une valeur nominale de cinq mille euros (€ 5.000,-) (action de distribution type «B».)»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 3 des statuts un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

«La Société peut contracter des emprunts et donner en garantie, hypothécaire ou autre, tous droits et biens immobiliers ou mobiliers.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six mille cent euros (€ 6.100,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: S. Atlan, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 26 octobre 2007. Relation: CAP/2007/2819. - Reçu 4.400, euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 novembre 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007139178/236/131.

(070161935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Antares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.795.

L'an deux mille sept, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Claudio De Poli De Luigi, entrepreneur, né à Milan (Italie) le 18 mai 1952 et demeurant à Milan (Italie), Piazza della Repubblica 19, ici représenté par Professional Partners, une société de droit monégasque, avec siège social à 13, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco, elle-même représentée par PRIVATE TRUSTEES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700, en vertu d'un mandat générale délivrée à Monaco le 25 octobre 2006,

elle-même dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Paolo Panico, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et lui-même représenté par Madame Catherine Dogat, gérante d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 23, rue Dernier Sol, en vertu d'une procuration lui délivrée à Gibraltar le 25 septembre 2007.

Une copie du même mandat et de ladite procuration après avoir été signés ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée ANTARES S.à r.l., a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La personne comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée ANTARES S.à r.l., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas Metzler dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1945 du 17 octobre 2006, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

L'associé prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de ratifier l'augmentation de capital de la société qui a eu lieu en date du 25 octobre 2006 par devant le Consul Honoraire du Grand-Duché de Luxembourg avec siège consulaire à Florence (Italie). Lequel acte restera annexé aux présentes.

Lors de cette assemblée l'associé a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt mille euros (20.000,- EUR) par l'émission de soixante (60) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Souscription et libération

Et à l'instant, interviennent

1) Monsieur Claudio De Poli De Luigi, prénommé, qui déclare souscrire cinquante-neuf (59) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR); et

2) Madame Lucia Arrigoni, née à Milan (Italie) le 11 avril 1954 et demeurant à Piazza della Repubblica 19, I-20100 Milan, qui déclare souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), ici représentée par PRIVATE TRUSTEES, préqualifié.

L'acte passé par devant le Consul Honoraire du Grand-Duché de Luxembourg, vaut procuration pour Madame Lucia Arrigoni.

Les parts sociales sont entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant dans l'apport en plein propriété que la société déclare accepter, de neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille sept cent quarante-deux (999.742) actions représentant 99,97% du capital de la société anonyme de droit italien RE HOLDING S.p.A., ayant son siège social à Milan (Italie), Via Montenapoleone 5, immatriculée au Registre des Entreprises de Milan au numéro 04980810966 ainsi qu'au Répertoire Economique et Administratif (R.E.A.) de la Chambre de Commerce de Milan au numéro 1787082, pour une valeur effective courante de neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille sept cent quarante-deux euros (999.742,- EUR) et

d'une créance envers la société anonyme italienne RE HOLDING S.p.A. à titre de compte courant actionnaire d'un montant d'un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR).

Le montant total des apports en nature s'élève à deux millions sept cent quatre-vingt-dix neuf mille sept cent quarante-deux euros (2.799.742,- EUR).

Le montant de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-deux euros (2.792.242,- EUR), voir l'excédant entre la valeur des apports en nature et la valeur nominale des nouvelles parts émises, sera affiché au poste «prime d'émission».

Les actions susvisées ont fait l'objet d'une expertise comptable de valorisation par Monsieur Alessandro D'Errico, expert-comptable membre de l'Albo dei Dottori Commercialisti de Milan (n. 122), réviseur d'entreprises dûment inscrit au registre conservé auprès Ministère de la Justice italien au n. 130.468 G.U. 81 série IV du 17 octobre 2003, qui a arrêté une valorisation effective courante non inférieure à un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour la totalité du capital social de RE HOLDING S.p.A., représenté par un million (1.000.000) d'actions d'un euro (1,- EUR) chacune. Par conséquent la valeur effective courante des neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille sept cent quarante-deux (999.742) actions de RE HOLDING S.p.A. n'est pas inférieure à neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf sept cent quarante-deux euros (999.742,- EUR). Egalement la valeur effective courante du compte courant actionnaire susvisé n'est pas inférieure à un million huit cent mille euros (1.800.000,- EUR).

Le rapport de valorisation rédigé par Monsieur Alessandro D'Errico est annexé au présent procès-verbal, après avoir été signé ne varietur.

Deuxième résolution

Les associées décident, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par cent soixante (160) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.»

Requête en exonération

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 99,97% par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 et ses modifications ultérieures, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Dogat, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007. LAC/2007/29915. — Reçu 18.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007139185/5770/92.

(070161604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

**KANDAHAR (Witney) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. LuxCo 62 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.508.

—
In the year two thousand seven, on the nineteenth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr David Ross, born in Grimsby (UK) on July 10, 1965, residing at Nevill Holt Hall, Drayton Road, Nevill Holt, Market Harborough, LE18 4QG, United Kingdom, (the «Sole Shareholder»),

here represented by Ms Sophie Mellinger, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on October 18, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated October 10th, 2007, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, Mr David Ross, prenamed, is the sole actual shareholder of LuxCo 62 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 28, 2007, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations; (the «Company»)

The said share transfer, after having been signed by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the corporate object of the Company and amendment of Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect this change.
2. Suppression of the nominal value of the shares.
3. Conversion of the currency of the Company from EUR to GBP.
4. Increase the subscribed capital of the Company.
5. To accept the subscription for and full payment of the amount of one thousand two hundred eighty-eight British Pounds and fifty-seven pence (1,288.57 GBP) at the disposal of the Company.
6. Creation of a nominal value of twenty British Pounds.
7. Amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the proposed increase of the subscribed capital.
8. Change of the name of LuxCo 62 S.à r.l. into KANDAHAR (WITNEY) S.à r.l.
9. Amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the change of name of the Company.
10. Appointment of the three new following managers with immediate effect and for an unlimited period: Mr Martin Francis McGann, Mr Perez Lozano and Mrs Amanda Jane Hill.
 - that the articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been amended since the incorporation;
 - that he has taken the following resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend the corporate object of the Company and to amend Article 3 of the Articles as follows:

« **Art. 3.** The corporation may finance and acquire directly or indirectly in Luxembourg and/or foreign real estate developments of any kind.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The object of the corporation may also comprise the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may grant loans to affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.»

Second resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into British Pounds (GBP), at an exchange rate applicable on the 18th day of October, 2007, i.e. zero point six nine six nine one five British Pound (GBP 0.696915), for one euro (1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into eight thousand seven hundred eleven British Pounds and forty-three pence (8,711.43 GBP) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one thousand two hundred eighty-eight British Pounds and fifty-seven pence (1,288.57 GBP) so as to raise it from its present amount of eight thousand seven hundred eleven British Pounds and forty-three pence (8,711.43 GBP) to ten thousand British Pounds (10,000.- GBP) without issuing any new shares.

Fifth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the Sole Shareholder so that the amount of one thousand two hundred eighty-eight British Pounds and fifty-seven pence (1,288.57 GBP) is at the disposal of the Company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to create a nominal value of twenty British Pounds (20.- GBP) per share.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:
« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, all subscribed and fully paid-up».

Eight resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of Company into KANDAHAR (WITNEY) S.à r.l.

Ninth resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 2.** There exists a company under the name KANDAHAR (WITNEY) S.à r.l.»

Tenth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint three new managers with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr Martin Francis McGann, employee, residing professionally at SE3 7RB London, 10, Westcombe Park Road, born in Cambridge on January 10, 1961.

- Mr Jorge Perez Lozano, employee, residing professionally at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, born in Mannheim on August 17, 1973.

- Ms Amanda Jane Hill, employee, residing at SW18 3QS London Earlsfield, 60A, Quinton Street, born in Worcester on June 18, 1970.

Costs

For the purpose of the registration, the amount of GBP 1,288.57 is estimated at EUR 1,848.96.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred fifty euro (1,250.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur David Ross, né à Grimsby (UK) le 10 juillet 1965, demeurant à Nevill Holt Hall, Drayton Road, Nevill Holt, Market Harborough, LE18 4QG, Royaume-Uni, (L'«Associé Unique»),
ici représentée par Madame Sophie Mellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 18 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 10 octobre 2007, dûment acceptée par la Société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, Monsieur David Ross, prénommé est le seul et unique associé de la Société LuxCo 62 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2007, en cours de publication au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations; (la «Société»);

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- que l'Associé Unique reconnaît d'être pleinement informé des décisions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter ce changement.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Conversion de la devise de la Société de EUR à GBP.

4. Augmentation du capital souscrit de la Société.

5. Acceptation de la souscription intégralement libérée en espèces par l'associée unique de sorte que le montant de mille deux cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et cinquante-sept pence (1.288,57 GBP) est à la disposition de la Société.

6. Création d'une valeur nominale de 20,- Livres Sterling.

7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital souscrit.

8. Changement de la dénomination de LuxCo 62 S.à r.l. en KANDAHAR (WITNEY) S.à r.l.

9. Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société.

10. Nomination des trois nouveaux gérants suivants avec effet immédiat et pour une durée illimitée: Monsieur Martin Francis McGann, Monsieur Perez Lozano et Madame Amanda Jane Hill.

- qu'il a pris les résolutions suivantes conformément aux dispositions de de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société pourra financer et acquérir directement ou indirectement à Luxembourg et/ou à l'étranger des développements immobiliers de tous types.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) sur base d'un taux d'échange daté du 18 octobre 2007, à savoir zéro point six neuf six neuf un cinq Livre Sterling (GBP 0,696915) pour un Euro (EUR 1,-), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de huit mille sept cent onze Livres Sterling et quarante-trois pence (8.711,43 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille deux cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et cinquante sept pence (1.288,57 GBP) pour le porter de son montant actuel de huit mille sept cent onze Livres Sterling et quarante trois pence (8.711,43 GBP) à dix mille Livres Sterling (10.000,- GBP) sans émission de parts sociales nouvelles.

Cinquième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'Associé unique de sorte que le montant de mille deux cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et cinquante-sept pence (1.288,57 GBP) est à la disposition de la Société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de créer une valeur nominale de vingt Livres Sterling (20,- GBP) par parts sociales.

Septième résolution

L'Associé Unique décide modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en KANDAHAR (WITNEY) S.à r.l.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination de KANDAHAR (WITNEY) S.à r.l.»

Dixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer trois nouveaux gérants avec effets immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Martin Francis McGann, employé privé, demeurant à SE3 7RB Londres, 10, Westcombe Park Road, né à Cambridge le 10 janvier 1961.
- Monsieur Jorge Perez Lozano, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, né à Mannheim le 17 août 1973.
- Madame Amanda Jane Hill, employée privée, demeurant à SW18 3QS Londres Earlsfield, 60A, Quinton Street, née à Worcester le 18 juin 1970.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 1.288,57 est évalué à EUR 1.848,96.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mellinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, LAC/2007/32444. — Reçu 18,48 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007139184/220/208.

(070162201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Fin Po S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.676.

L'an deux mille sept, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Harald Charbon, employé privé à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FIN PO S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 117.676, constituée suivant acte reçu le 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1725 du 15 septembre 2006,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 24 août 2007; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FIN PO S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 11.880.000,- (onze millions huit cent quatre-vingt mille euros), divisé en 475.200 (quatre cent soixante-quinze mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros) qui sera représenté par 4.000.000 (quatre millions) d'actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 3 juillet 2006 de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication ayant été faite au Mémorial C le 15 septembre 2006.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 24 août 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 5.000.000,- (cinq millions euros) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 11.880.000,- (onze millions huit cent quatre-vingt mille euros) à EUR 16.880.000,- (seize millions huit cent quatre-vingt mille euros) par la création et l'émission de 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, savoir la société anonyme K DEVELOPPEMENT S.A.

V.- Que les 200.000 (deux cent mille) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FIN PO S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 5.000.000,- (cinq million d'euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 16.880.000,- (seize millions huit cent quatre vingt mille euros) représenté par 675.200 (six cent soixante-quinze mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, Relation: LAC/2007/24134. - Reçu 50.000 euros.

Le Receveur (signé) F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007139173/211/57.

(070161864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXROYAL MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 57.636,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 176 du 9 avril 1997,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C 2278 du 11 octobre 2007,

dont le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 8 octobre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 444 du 20 mars 2002.

La séance est ouverte à 10.10 heures sous la présidence de Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia Rouckert, employée privée, demeurant à Rodange

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de quatre euros et soixante-dix-sept cents (4,77) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille et cinq euros (€ 31.005,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se réunira le vingt-deux avril à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Modification afférente de l'article 16 des statuts

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se réunira le vingt-deux avril à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Suite à cette décision, le premier alinéa de l'article seize (16) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 16. 1^{er} alinéa.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit le vingt-deux avril à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Conde, S. Henryon, C. Rouckert, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2007. Relation: EAC/2007/13612. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 novembre 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007139181/219/53.

(070161629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

European Office Income Venture, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 97.347.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of the month of October,
Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bernardine Vos, employee, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

acting in her capacity as a special proxyholder of EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, a société en commandite par actions, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, incorporated on 31 October 2003 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 4 on 2 January 2004, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary on 23 August 2007, published in the Mémorial C number 2366 of 19 October 2007 (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the General Partner of the Company, EOIV MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-97.346, on 19 September 2007, an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at six million six hundred thirty-eight thousand one hundred seventy-eight euro (EUR 6,638,178.-) divided into sixty-eight thousand eight hundred thirty-five (68,835) class A shares and four million three hundred fifty-six thousand six hundred seventeen (4,356,617) class B shares, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at two hundred million and one euro (EUR 200,000,001.-) to be divided into eight hundred thousand (800,000) Class A shares and one hundred thirty-two million five hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (132,533,334) Class B shares, each with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) and that pursuant to the same article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, by resolutions adopted on the meeting held on 19 September 2007 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription moneys, which confirmation was given on 15 October 2007, an increase of the issued share capital by an amount of one million four hundred eighty-four thousand five hundred ninety-two euro (EUR 1,484,592.-) by the creation of eleven thousand one hundred sixty-five (11,165) new Class A shares and nine hundred seventy-eight thousand five hundred sixty-three (978,563) new Class B shares, each share with a par value of one euro and fifty cents (EUR 1.50), having the same rights and privileges as the already existing Class A and Class B shares.

IV. That the Board of Directors of the General Partner of the Company, by resolutions adopted on the meeting held on 19 September 2007 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, which evidence was obtained on 15 October 2007 and following the cancellation of the preferential subscription rights of the shareholders, the subscription of the total of eleven thousand one hundred sixty-five (11,165) new Class A shares and nine hundred seventy-eight thousand five hundred sixty-three (978,563) new Class B shares, together with a total share premium of thirteen million three hundred sixty-one thousand five hundred sixty euro and fifty cents (EUR 13,361,560.50) as follows:

EOIV MANAGEMENT COMPANY S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated in accordance with and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 11,165 Class A Shares.

AXA AURORA IBERICA, SOCIEDAD ANÓNIMA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Spain with registered office at Calle Via Roma, n ° 3, Palma de Mallorca, Spain: 45,396 Class B Shares.

AXA BELGIUM S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Belgium with registered office at 25, boulevard du Souverain, B-1170 Brussels, Belgium: 50,438 Class B Shares.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 4, rue Jules Lefèvre, F-75009 Paris, France: 75,664 Class B Shares.

MUTAVIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at F-79088 Niort Cedex 9, France: 100,886 Class B Shares.

SCI SAINT-FERDINAND, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 46, rue Saint-Ferdinand, F-75017 Paris, France: 50,438 Class B Shares.

SOCIETE FONCIERE DE LUTECE, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 22-28, rue Joubert, F-75009 Paris, France: 50,438 Class B Shares.

SOGECAP S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux, France: 75,664 Class B Shares.

SURAVENIR S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of France with registered office at 232, rue Général Paulet, F-29200 Brest, France: 126,107 Class B Shares.

AXA FRANCE VIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 370, rue Saint Honoré, F-75001 Paris, France: 100,886 Class B Shares.

ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Finland with registered office at Porkkalankatu 1, Helsinki, Finland, Fin-00018 Ilmarinen, Finland: 100,886 Class B Shares.

MIVTACHIM PENSION FUNDS Ltd, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israel: 25,218 Class B Shares.

NEW MAKEFET Pension and Benefit Funds Management Ltd, a company incorporated with and governed by the laws of Israel, with registered office at 6 Koifman st., Tel-Aviv 61500, Israel: 25,218 Class B Shares.

EURO-ZONE OFFICE INVESTMENTS S.A., a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 48, rue de Bragançe L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg: 50,438 Class B Shares.

STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS, a company incorporated with and governed by the laws of Norway, with registered office at Filipstad Brygge n^o 1, Oslo, Norway: 100,886 Class B Shares.

V. That all these new Class A and Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 15 October 2007, so that the total amount of fourteen million eight hundred forty-six thousand one hundred fifty-two euro and fifty cents (EUR 14,846,152.50) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of thirteen million three hundred sixty-one thousand five hundred sixty euro and fifty cents (EUR 13,361,560.50) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 15 October 2007, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Subscribed Capital.** The subscribed capital of the Company is set at eight million one hundred twenty-two thousand seven hundred seventy euro (EUR 8,122,770.-) divided into eighty thousand (80,000) class A shares (the «Class A Shares»), which shall be held by the unlimited partners, in representation of their unlimited partnership interest in the Company, and five million three hundred thirty-five thousand one hundred eighty (5,335,180) class B shares (the «Class B Shares»), which shall be held by the limited partners, with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately one hundred fifty-four thousand euro (EUR 154,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Bernardine Vos, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de EUROPEAN OFFICE INCOME VENTURE, une société en commandite par actions ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 31 octobre 2003 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 4 le 2 janvier 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant le 23 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2366 du 19 octobre 2007 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société, EOIV MANAGEMENT COMPANY S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-97.346, en date du 19 septembre 2007, un extrait desdites résolutions, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement six millions six cent trente-huit mille cent soixante-dix huit euros (EUR 6.638.178,-) divisé en soixante-huit mille huit cent trente-cinq (68.835) actions de catégorie A et quatre millions trois cent cinquante-six mille six cent dix-sept (4.356.617) actions de catégorie B, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent millions et un euros (EUR 200.000.001,-), représenté par huit cent mille (800.000) actions de Catégorie A et cent trente-deux millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (132.533.334) actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) et qu'en vertu du même article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de la réunion du 19 septembre 2007 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 15 octobre 2007, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-douze euros (EUR 1.484.592,-) par la création et l'émission de onze mille cent soixante-cinq (11.165) nouvelles actions de Catégorie A et neuf cent soixante-dix huit mille cinq cent soixante-trois (978.563) nouvelles actions de Catégorie B, d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A et de Catégorie B existantes.

IV. Que le Conseil d'Administration de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de la réunion du 19 septembre 2007, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 15 octobre 2007, et suite à l'annulation des droits préférentiels de souscription des actionnaires, la souscription de la totalité des onze mille cent soixante-cinq (11.165) nouvelles actions de Catégorie A et des neuf cent soixante-dix huit mille cinq cent soixante-trois (978.563) nouvelles actions de Catégorie B ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de treize millions trois cent soixante et un mille cinq cent soixante euros et cinquante cents (EUR 13.361.560,50) comme suit:

EOIV MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en conformité avec et régie par les lois de Luxembourg ayant son siège social à 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg: 11.165 Actions de Catégorie A.

AXA AURORA IBERICA, SOCIEDAD ANÓNIMA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A., une société constituée en conformité avec et régie par les lois de l'Espagne ayant son siège social à Calle Via Roma, n° 3, Palma de Majorque, Espagne: 45.396 Actions de Catégorie B.

AXA BELGIUM S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la Belgique ayant son siège social à 25, boulevard du Souverain, B-1170 Bruxelles, Belgique: 50.438 Actions de Catégorie B.

AXA CORPORATE SOLUTIONS ASSURANCE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social à 4, rue Jules Lefebvre, F-75009 Paris, France: 75.664 Actions de Catégorie B.

MUTAVIE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social à F-79088 Niort Cedex 9, France: 100.886 Actions de Catégorie B.

SCI SAINT-FERDINAND, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social à 46, rue Saint-Ferdinand, F-75017 Paris, France: 50.438 Actions de Catégorie B.

SOCIETE FONCIERE DE LUTECE, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social à 22-28, rue Joubert, F-75009 Paris, France: 50.438 Actions de Catégorie B.

SOGECAP S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social à 50, avenue du Général de Gaulle, F-92800 Puteaux, France: 75.664 Actions de Catégorie B.

SURAVENIR S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social à 232, rue Général Paulet, F-29200 Brest, France: 126.107 Actions de Catégorie B.

AXA FRANCE VIE S.A., une société anonyme constituée en conformité avec et régie par les lois de la République française ayant son siège social à 370, rue Saint Honoré, F-75001 Paris, France: 100.886 Actions de Catégorie B.

ILMARINEN MUTUAL PENSION INSURANCE COMPANY, une société constituée en conformité avec et régie par les lois de la Finlande ayant son siège social à Porkkalankatu 1, Helsinki, Finland, Fin-00018 Ilmarinen: 100.886 Actions de Catégorie B.

MIVTACHIM PENSION FUNDS Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social à 7, Jabotinsky Street, Ramat Gan 52520, Israël: 25.218 Actions de Catégorie B.

NEW MAKEFET PENSION AND BENEFIT FUNDS MANAGEMENT Ltd, une société constituée en conformité avec et régie par les lois d'Israël, ayant son siège social à 6 Koifman st., Tel-Aviv 61500, Israël: 25.218 Actions de Catégorie B.

EURO-ZONE OFFICE INVESTMENT S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg: 50.438 Actions de Catégorie B.

STOREBRAND LIVSFORSIKRING AS, une société régie par le droit norvégien, ayant son siège social à Filipstad Brygge n° 1, Oslo, Norvège: 100.886 Actions de Catégorie B.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A et B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 15 octobre 2007, de sorte que la somme de quatorze millions huit cent quarante-six mille cent cinquante-deux euros et cinquante cents (EUR 14.846.152,50) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant de treize millions trois cent soixante et un mille cinq cent soixante euros et cinquante cents (EUR 13.361.560,50), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée avec effet au 15 octobre 2007, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** La Société a un capital souscrit de huit millions cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix euros (EUR 8.122.770,-) divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les associés commandités en représentation de leur participation illimitée dans la société, et cinq millions trois cent trente-cinq mille cent quatre-vingts (5.335.180) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les associés commanditaires, les actions ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent cinquante-quatre mille euros (EUR 154.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007. LAC/2007/33580. — Reçu 148.461,53 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007139182/220/213.

(070161845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

318 Air Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.498.

In the year two thousand and seven, on the twenty fifth day of October.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jean Fell, company director, born on April 9, 1956 in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy initialled ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, through his attorney, declared and requested the notary to act:

- That the appearing person is the sole present partner of 318 AIR INVESTMENTS S.à r.l. (hereinafter referred to as «the Company»), a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 129.498, incorporated by deed of the undersigned notary on June 26, 2007, published in the Mémorial C number 1759 of August 21, 2007.

- That the appearing person has taken the following resolution:

Resolution

The appearing person decides to amend the corporate object of the Company by adding a second paragraph in article 3 of the Company's article of association, which will have henceforth the following wording:

« **Art. 3.** The object of the company is the acquisition and disposal of aircrafts and their exploitation within the limits of any granted authorizations.

The company may also take part in transactions concerning the financing, the purchase and the sale of aircrafts, as well as in leasing transactions concerning aircrafts.

The object of the company is furthermore the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and seventy-five euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean Fell, administrateur de sociétés, né le 9 avril 1956 à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par Monsieur Alain Thill, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de 318 AIR INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après «la Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 129498, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1759 du 21 août 2007.

- Que le comparant a pris la résolution suivante:

139963

Résolution

Le comparant décide de modifier l'objet social de la Société en ajoutant un deuxième alinéa à l'article 3 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition et l'aliénation d'avions ainsi que leur exploitation dans les limites des autorisations qui lui seront accordées.

La société peut aussi intervenir dans des opérations de financement, d'achat et de vente d'aéronefs, de même que dans des opérations de crédit-bail portant sur des aéronefs.

La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger. D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent soixante-quinze euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2007, Relation GRE/2007/4925. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007139188/231/103.

(070161858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

A.TH. & Associates, Management Consultants S.à.r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 45.375.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007139579/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Package Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.998.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Lionel Gaillard, directeur commercial, né le 31 mai 1959 à F-57000 Metz, demeurant à F-57685 Augny, 29, rue de la Libération.

2.- Madame Annie Gaillard, retraitée, née le 16 février 1938 à F-59000 Lille, retraitée, demeurant à F-57420 Soigne, 12, rue Alsace-Lorraine.

Tous les deux ici dûment représentés par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées en date du 19 octobre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et actuels associés de la société à responsabilité limitée PACKAGE S.à r.l., avec siège social à L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 117.998, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1822 du 29 septembre 2006.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que les comparants ont pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

Le siège social de la Société est transféré de L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon, à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

En conséquence, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa premier).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros (650,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Phong, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2007. Relation GRE/2007/4923. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007139190/231/43.

(070161815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Variance Capital Management S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 101.109.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Martin Frenette, consultant, demeurant à 36 Flat 1 Leinster Square W2 4NQ, London, UK,

ici représenté par Maître Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Jean-François Frenette, gérant de société, demeurant à F-75002 Paris, 12, rue de Port Mahon,

ici représenté par Maître Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent être les seuls associés de la société ci-après désignée, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée VARIANCE CAPITAL MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X septembre, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 785 du 30 juillet 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.109.

- Que le capital social de ladite société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), divisé en deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune entièrement libérées.

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité en date du 30 septembre 2007.

Un bilan de clôture a été dressé au 30 septembre 2007.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exercice de son mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 32, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. De Vleeschauwer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2007, Relation: EAC/2007/14405. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007139201/272/48.

(070162264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

DESTREM, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 9.250.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139555/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, réf. LSO-CK03813. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

ML Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139524/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06322. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139551/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06452. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

IF Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.302.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007139552/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06448. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070162279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Everest (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 115.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007139580/1463/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01313. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070161990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Ecotrade International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 96.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007139585/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05269. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Palam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7771 Bissen, 9, rue des Forges.
R.C.S. Luxembourg B 107.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139592/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2007, réf. DSO-CK00112. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070161835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Marexbel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139593/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2007, réf. DSO-CK00116. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070161833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Wader A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 6, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 45.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007139594/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 14 novembre 2007, réf. DSO-CK00118. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070161832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2007.

LUXIMMO Dreizehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.539.

—
Im Jahre zweitausendsieben, den einundzwanzigsten November.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LUXIMMO DREIZEHNTTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, mit Sitz in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.539 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg, am 21. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1196 vom 19. Dezember 2001.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 14. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 556 vom 16. März 2006.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Michael Veit, Betriebswirt, wohnhaft in D-50996 Köln, Ahrstrasse 3.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Jérôme Schmit, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Isabelle Schaefer, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurde, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval nach L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung.

2) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval nach L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut:

«(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig (Gemeinde Mertert).»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Veit, J. Schmit, I. Schaefer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 22 novembre 2007. Relation: EAC/2007/14510. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007140097/272/52.

(070162591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2007.